Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260408-202604039-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2026

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15
Date de la convocation		
27/03/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16/03/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 27 mars 2026.

Étaient présents : Anne-Marie MORLIER, Gaylord SOATTO, Laurence MORICE, Matthias de MAUROY, Stéphane LE CLINCHE, Jérôme GILBERT, Mylène REBUT, Julien TUVACHE, Anthony SERGENT, Annie DEMORTREUX, Aurélie LAQUERRE, Isabelle GRÉGOIRE, Corentin DAUVIER, Simon FORÊT et Marie SANTIAGO.

Absent excusé ayant donné procuration :

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Laurence MORICE

2026-04-039 Annule et remplace la délibération 2026-03-022 – Vte des taux des impôts directs locaux 2026

Suite à la délibération prise en conseil municipal du 12 mars dernier, il s'avère qu'il est demandé de revoir les taux qui avaient été fixés, à savoir :

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose d'augmenter les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Les membres du conseil municipal approuvent à 14 voix pour et 1 abstention de :

- fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.26 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 50.67 %**
- **taxe d'habitation (TH) : 15.22 %**

- charger Madame le Maire

- **de notifier cette décision aux services préfectoraux**
- **de transmettre l'état 1259 complété au service fiscalité directe locale de la direction régionale des finances publiques (DRFIP), accompagné d'une copie de la présente décision.**

La secrétaire,
Laurence MORICE

La présente délibération est exécutoire
en raison du jour de réception en préfecture.
Le 7 avril 2026
Le Maire, Anne-Marie MORLIER

Mairie de Moulins 35580 Moulins